



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité,*

PRENEZ AVIS, qu'un projet de règlement 2023-06-284 concernant la numérotation civique a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

- *L'objet du règlement est d'établir le mode d'affichage des numéros civiques devant identifier les immeubles situés en zone rurale, notamment pour assurer la sécurité des propriétaires, résidents ou autres occupants.*

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu, le 4 juillet 2023 à 19h30 à la salle municipale située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce vingtième jour du mois de juin deux mille-vingt-trois.


Sylvie Mercier
Directrice générale /greffière-trésorière